

# Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DE-AP) en cursus complet en apprentissage

## Prérequis

- Aucune condition de diplôme
- Avoir au moins 17 ans et au plus de 30 ans à la date de l'entrée en formation
- Avoir été admis aux épreuves de sélection

## Calendrier

Se référer au calendrier de notre site internet

## Tarifs

Gratuité des frais d'inscription

Coût de la formation : prise en charge des frais pédagogiques par l'OPCO

## Délais d'accès

3 à 4 mois

## Modalités d'accès

Sélection conformément à la réglementation en vigueur

## Contact

À Colmar : 03 89 21 22 50

Référent handicap :  
03 89 21 22 50

## Objectifs

- Accompagner et soigner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.
- Apprécier de l'état clinique de la personne et mettre en oeuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques.
- Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants.
- Entretenir de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention.
- Transmettre des observations, quels que soient l'outil et les modalités de communication.

## Métier

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

## Contenu

### La formation comporte 2 464H de formation théorique et clinique.

Elle alterne les stages clinique et les périodes à l'institut de formation.

L'élève bénéficiera, tout au long de la formation, d'un suivi individuel par l'équipe pédagogique de l'Institut de formation. À l'issue des modules de formation, l'élève sera soumis aux épreuves de certifications définies par la réglementation.

### Enseignement théorique en Institut de Formation : 770H

- Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- Bloc 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques

### Enseignement pratique : 1 694H

924H de formation pratique auprès de l'employeur et 770H de stage de découverte hors ou chez l'employeur.

## Méthodes mobilisées

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, travaux personnels guidés, classes inversées, formation à distance (Google éducation), travaux pratiques, exercices d'application.

## Modalités d'évaluation

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DE-AP).